

AFFAIRE N° 12 - Déclassement des voies communales désaffectées
par suite de l'aménagement de la Z.R.H.I. de Sainte Clotilde et
de la Zone d'Aménagement Concerté n° 1 des Patates à Durand

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement des zones artisanales de Sainte Clotilde et des Patates à Durand a engendré un bouleversement complet du tracé des voies dans les secteurs considérés. Plusieurs anciens chemins communaux ont ainsi disparu, remplacés par des voies nouvelles de caractéristiques modernes qui seront prochainement incorporées dans la voirie communale.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir officialiser cet état de fait en prononçant le déclassement des chemins concernés (ruelle Papangue et partie du chemin des Tamarins à Sainte Clotilde) et la cession des emprises déclassées à la SEDRE, concessionnaire de la Commune, moyennant un franc symbolique, en vue de leur incorporation dans les lots viabilisés qui seront par la suite cédés aux artisans et industriels.

M. Marc GERARD lit l'avis des Commissions : "Les Commissions sont favorables, mais demandent toutefois que les noms des anciennes rues supprimés soient conservés et affectés aux nouvelles voies".

LE MAIRE*- Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus ainsi que l'avis des Commissions.

ADOPTES A L'UNANIMITE